



**ACTEURS
DU MONDE CULTUEL**

**DES RÉPONSES
PRÉCISES
À VOS BESOINS
SPÉCIFIQUES**

DEMANDEZ PLUS À VOTRE BANQUE

ACTEURS DU MONDE CULTUEL

Une équipe qui allie proximité et expertise

Quelle que soit votre mission (éducative, pratique culturelle, gestion d'un site religieux, animation associative...) : vous avez besoin d'un partenaire bancaire connaissant les spécificités de votre activité, de votre statut social et fiscal.

Pour vous faire gagner en efficacité et vous permettre de vous consacrer à l'essentiel, LCL a mis en place une démarche coordonnée de l'ensemble de son réseau vers les acteurs du monde culturel :

- Des réponses ciblées pour chacun de vos besoins en matière de gestion au quotidien ou de gestion des flux financiers.
- Un conseiller LCL dédié qui, en fonction de vos besoins, vous mettra en relation avec des experts spécialisés en placement, financement.

SERVICE SIMPLICIO PRO : CHANGER DE BANQUE, C'EST SIMPLE ET GRATUIT

Prise en charge gratuite du changement de domiciliation, de vos virements et prélèvements automatiques vers votre compte LCL.

Des solutions précises⁽¹⁾, une organisation coordonnée

GESTION AU QUOTIDIEN⁽²⁾



Pour faciliter votre gestion

- Pour gérer vos comptes au quotidien, selon l'analyse de vos besoins, nous vous proposons :
 - **LCL à la Carte Pro** : une offre personnalisée permettant de choisir les produits et les services adaptés aux besoins de votre association tout en bénéficiant de réductions.
 - **Visa Business ou Visa Gold Business** : les cartes bancaires adaptées pour régler vos dépenses⁽³⁾.
Le + LCL : vous pouvez personnaliser le visuel de votre carte Visa Business⁽⁴⁾.
- Pour consulter vos comptes et effectuer vos opérations courantes en ligne, vous bénéficiez de notre service gratuit **LCL Access**. Des options complémentaires vous permettent d'enrichir ce service.
- Nous vous proposons une **gestion facilitée des demandes de procuration**.

MULTIRISQUE ASSOCIATION⁽⁵⁾

- **La responsabilité civile élargie** couvre les dommages corporels ou matériels occasionnés par toutes les personnes participant à la vie de l'association (dirigeants, adhérents, bénévoles).
- **La responsabilité personnelle du dirigeant** dans l'exercice de ses fonctions est également couverte.
- **Les biens immobiliers appartenant à l'association sont couverts** (y compris s'ils sont dans un local que n'occupe qu'occasionnellement l'association).

GESTION DES FLUX FINANCIERS⁽²⁾



Pour faciliter et sécuriser vos opérations

Après un diagnostic personnalisé, votre Conseiller vous propose des solutions adaptées :

- **En matière d'encaissements** (réception de dons, prélèvement de frais de scolarité, vente de produits dérivés...), LCL propose toute une gamme de services monétiques :
 - **Un contrat monétique** comprenant un large choix de terminaux de paiement électronique avec **Monem**.
 - **La sécurisation des encaissements** par carte bancaire reçus par internet avec **Sherlock's** ou **e.Paiement Sécurisé**.
- **En matière de règlements** (fournisseurs ou salariés) :
 - **Vos virements vers tous les comptes en France** avec l'option **Virements Tiers** de LCL Access.
 - **La simplification du traitement de vos listes de virements** sur internet avec le service **LCL Espace Pro**.
 - **La signature électronique** pour valider en toute sécurité vos remises d'ordre.

SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Pour vos besoins ponctuels de trésorerie



Dans l'attente d'une subvention ou de règlements, vous devez faire face à une échéance ou vous avez besoin d'une avance : nous pouvons vous proposer une **facilité de caisse**⁽⁶⁾.

Pour réaliser vos investissements courants

- Pour vos investissements courants (informatique, véhicules...) : votre Conseiller étudie avec vous les **solutions de financement à moyen terme**⁽⁶⁾ les plus avantageuses.
- **La mise en place de ces solutions est très rapide :**
LCL s'engage à vous apporter une **réponse de principe sous 2 jours** et à **débloquer les fonds sous 2 jours également**⁽⁷⁾, dès que votre dossier est complet.

Pour réaliser vos investissements importants

- Pour vos investissements importants (par exemple : l'acquisition de locaux, les travaux de mise aux normes, d'agrandissement ou de rénovation de vos locaux...), votre Conseiller vous accompagne avec la mise en place de **solutions de financement à long terme**⁽⁶⁾.

POUR LES BESOINS SPÉCIFIQUES DE FINANCEMENT DANS LES SECTEURS SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

Votre Conseiller LCL peut vous mettre en relation avec un expert de notre filiale INTERFIMO.



POUR FACILITER LE FINANCEMENT DE VOS PROJETS, LCL S'ASSOCIE À UN PARTENAIRE SPÉCIALISÉ

- **La Mutuelle Saint-Christophe Assurances** pour obtenir une caution et bénéficier d'une éventuelle réduction sur le taux du prêt consenti par LCL⁽⁶⁾.
- **Sogama-Crédit associatif** pour apporter sa caution aux financements de vos investissements⁽⁶⁾.

(1) Les produits et services cités font l'objet d'une tarification reprise dans le "Guide Tarifaire des Professionnels et Petites Entreprises" disponible en agence ou sur LCL.fr
(2) Pour les produits cités, voir conditions en agence. (3) Carte bancaire délivrée sous réserve d'acceptation par LCL après étude préalable du dossier. (4) Dans le respect des cas d'exclusions prévus par le contrat. LCL se réserve le droit de refuser un visuel jugé inopportun. (5) Voir conditions détaillées dans les notices d'informations des produits disponibles en agence. (6) Sous réserve d'acceptation par LCL après étude préalable du dossier. (7) Réponse de principe donnée sous deux jours ouvrés sous réserve d'acceptation du dossier par LCL selon les informations transmises par le client. Pour des financements inférieurs à 40 000 €, avec caution personnelle et solidaire et une déclaration de bonne santé.

SOLUTIONS DE PLACEMENT



Pour rémunérer à court terme vos excédents de trésorerie

En fonction de votre horizon de placement, de quelques jours à 2 ans, votre Conseiller LCL vous aide à choisir parmi la gamme complète de nos solutions :

- **Des Livrets d'épargne**, Livret A et Compte sur Livret Pro (sous certaines conditions),
- **Des Comptes à terme** avec des horizons de placements à partir de 1 mois,
- **Des Organismes de Placements Collectifs (OPC) monétaires** pour une durée d'investissement à partir de 1 jour...

Pour placer des réserves à moyen/long terme

Votre Conseiller vous accompagne pour définir une stratégie d'investissement conforme à vos objectifs : horizon de placement, niveaux de disponibilité et niveau de risque.

- **Un large choix d'Organismes de Placements Collectifs (OPC)**

Dans le respect de cette stratégie, votre Conseiller peut vous proposer un large choix de supports d'investissement en OPC, avec un horizon de placement de 1 à 5 ans.

- **Des Investissements Socialement Responsable (ISR)**

Pour concilier vos objectifs financiers et des valeurs conformes à votre engagement associatif ou culturel, votre Conseiller vous proposera des supports de placements solidaires et ISR, intégrant, en plus des aspects financiers, des critères éthiques, environnementaux, sociaux.

Ces placements peuvent également soutenir des actions sociales et solidaires par le financement de l'économie réelle locale.

SI VOUS DEVEZ RÉALISER DES PLACEMENTS PLUS IMPORTANTS

Votre Conseiller LCL vous met en relation avec un Conseiller Banque Privée pour optimiser votre stratégie d'investissement et vous donner accès à un choix élargi de placements.



Découvrez notre portail

www.LCL.fr
rubrique Professionnels - Associations

Crédit Lyonnais - S.A. au capital de 1 847 860 375 € - Société de courtage d'assurance inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon SIREN 954 509 741 - RCS Lyon
Pour tout courrier : LCL, 20 Avenue de Paris, 94811 Villejuif Cedex.

Interfimo - S.A à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 93 832 000 € - Société de financement agréée - Siège social : 46, bd de La Tour-Maubourg 75343 Paris Cedex 07 - Siren 702 010 513 RCS Paris - APE 6492Z Inscrit sous le n° d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS 07 027 249.

La Mutuelle Saint Christophe Assurances - Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances Siren 775 662 497 - Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI.

Sogama Crédit associatif - S.A. au capital de 9.074.535 € - Siège social : 75, rue Saint Lazare 75009 Paris. RCS Paris B 352 086 003 Société financière opérée sous le n° 2393 - L. Établissement agréé en qualité d'entreprise solidaire par décision préfectorale du 08 mars 2011.

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances. RCS Niort n° 301 309 605.

